

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 9 mars 2022**

Communication n° 03/03.2022

Objet: réfection du plongoir

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La structure métallique du plongoir doit être remise en état. Les travaux prévus, outre le traitement de toute la structure, sont un nouvel élément métallique au niveau de l'échelle pour marquer le niveau du lac permettant l'utilisation du plongoir, le remplacement de deux béquilles soutenant la structure, ainsi que le remplacement de la planche de saut. D'autres éléments métalliques ou de lattages seront aussi remplacés si nécessaire. En outre, les zones de saut seront à nouveau indiquées avec de la peinture verte et rouge comme cela est le cas depuis cet été. Quatre bouées de sécurité délimiteront également l'accès au plongoir.

Afin de pouvoir exécuter ces travaux dans les meilleures conditions et dans un souci environnemental, il a été décidé de desceller le plongoir de sa base. Les travaux débuteront dès le 10 mars en fonction des conditions météo. Il sera ensuite transporté jusqu'à Villeneuve sur une barge pour y être remis en état dans une halle. La fin des travaux est prévue pour fin mai. Le plongoir devrait être à nouveau fonctionnel au début du mois de juin. Il va falloir s'y faire, notre plongoir va nous faire faux bond un peu plus de deux mois, mais ce n'est que pour revenir plus beau qu'avant.

La Municipalité

Saint-Prex, le 9 mars 2022/CM - 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72